

ENSEIGNANTS CHERCHEURS

[คู่มือการใช้บริการห้องสมุด]

[מדריך הקורא]

[読者の手引き]

BULAC

[도서관] [बिब्लिक] [библиотека] [بکتابخانه]

Bibliothèque universitale
des langues et civilisations

[도서관]

[βιβλιοθήκη]

[έρευνα]

ENSEIGNANTS CHERCHEURS

La bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) est une bibliothèque universitaire et patrimoniale, ouverte à tous, et spécialisée dans les langues et civilisations des aires culturelles du monde non occidental.

La BULAC est ouverte du lundi au samedi, de 10h à 22h, y compris pendant les vacances universitaires, à l'exception des jours fériés, d'une semaine en décembre et de 3 semaines en août/septembre. La BULAC est un groupement d'intérêt public (GIP), composé de plusieurs établissements.¹

En savoir plus: bulac.fr/preparer-sa-venue/horaires-access

Vous pouvez vous pré-inscrire à la bibliothèque ou à distance, vous finaliserez votre inscription sur place. L'inscription bulac.fr/preparer-sa-venue/sinscrire à la BULAC est gratuite, il vous suffit de présenter votre carte professionnelle. Vos login et mot de passe, fournis lors de votre pré-inscription, vous permettent notamment d'accéder à votre compte lecteur sur la page d'accueil du catalogue de la BULAC catalogue.bulac.fr.

1- Les établissements membres du GIP BULAC: le CNRS, l'EFEQ, l'EHESS, l'EPHE, l'Inalco, les universités Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Nouvelle, Paris-Sorbonne et Paris Diderot.

COLLECTIONS

CONSULTER DES DOCUMENTS

La bibliothèque met à votre disposition **1,5 million** de documents imprimés, plus de **2 000** revues imprimées en cours d'abonnement et des **collections en ligne**. Les collections imprimées se répartissent entre la salle de lecture (mezzanine, rez-de-chaussée et rez-de-jardin) et les magasins. Vous pouvez circuler librement entre les trois étages de la salle de lecture qui est accessible du lundi au samedi de 10h à 22h. Attention, de **20h à 22h**, seul le **rez-de-chaussée** reste **ouvert**. Pour vous orienter dans la **classification** de la BULAC, le guide «**Où trouver son document**» est à votre disposition à tous les bureaux d'accueil de la bibliothèque.

EN TANT QU'ENSEIGNANT OU CHERCHEUR D'UN ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC FRANÇAIS², VOUS POUVEZ...

ACCÉDER AU PRÊT DE DOCUMENTS

Vous pouvez emprunter jusqu'à **5 documents**, de la salle de lecture ou des magasins, dont trois DVD maximum, pour une durée de **trois semaines**³.

Le prêt de documents est renouvelable, exceptés les DVD, tant que ceux-ci n'ont pas été réservés par un autre lecteur.

La **prolongation du prêt** et la **réservation de documents** s'effectuent de préférence à distance *via* votre compte lecteur sur la page d'accueil du catalogue de la BULAC. Il est possible de renouveler cette prolongation.

Certains documents sont **exclus du prêt*** (bulac.fr/services/sur-place/emprunter1).

2-Établissements sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, hors GIP BULAC.

3-Un retard dans la durée d'emprunt entraîne la suspension automatique de votre droit de prêt pour une durée équivalente à ce retard. Sans avoir rendu vos documents, vous n'aurez plus la possibilité de réserver d'autres documents, ni de prolonger vos prêts en cours. Tout vol ou détérioration de document est sanctionné (cf. règlement public de la BULAC).

4-Pour les documents exclus du prêt: reportez-vous aux informations données dans le catalogue sur la disponibilité des documents. En salle de lecture, les ouvrages exclus du prêt sont signalés par une étiquette.

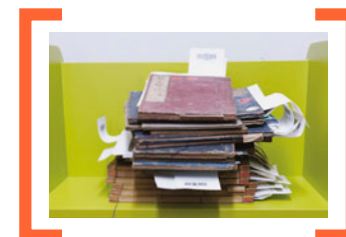
EN TANT QU'ENSEIGNANT OU CHERCHEUR AFFILIÉ AU CNRS, À L'EFEO, À L'EHESS, À L'EPHE, À L'INALCO, AUX UNIVERSITÉS PANTHÉON-SORBONNE, SORBONNE NOUVELLE, PARIS-SORBONNE ET PARIS DIDEROT VOUS POUVEZ...

ACCÉDER AU PRÊT DE DOCUMENTS

Emprunter **jusqu'à 15 documents** de la salle de lecture ou des magasins, dont trois DVD maximum, pour une durée de **six semaines**³. Le prêt de documents est renouvelable, exceptés les DVD, tant que ceux-ci n'ont pas été réservés par un autre lecteur.

La **prolongation du prêt** et la **réservation de documents** s'effectuent de préférence à distance *via* votre compte lecteur sur la page d'accueil du catalogue de la BULAC. Il est possible de renouveler cette prolongation.

Certains documents sont **exclus du prêt*** (bulac.fr/services/sur-place/emprunter1).



ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS HORS MESR...

EN TANT QU'ENSEIGNANT OU CHERCHEUR D'UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ OU ÉTRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE, VOUS POUVEZ...

ACCÉDER AU PRÊT DE DOCUMENTS EN DEMANDANT UNE ACCRÉDITATION

Cette accréditation ne peut être délivrée que par un établissement membre du GIP BULAC⁵ en la personne de son président ou directeur, ou d'un directeur de laboratoire, à un **enseignant ou chercheur français ou étranger** bénéficiant d'une **invitation** par un établissement membre du GIP **d'une durée égale ou supérieure à un semestre**. Cette demande d'accréditation doit s'accompagner d'une pièce d'identité avec photo ou carte professionnelle avec photo. **L'accréditation** doit être présentée à chaque renouvellement d'inscription.

Téléchargez la lettre d'accréditation sur
(bulac.fr/preparer-sa-venue/sinscrire)

Si vous avez obtenu votre accréditation, vous pouvez emprunter jusqu'à **5 documents** de la salle de lecture ou des magasins, dont trois DVD maximum, sur une durée de **trois semaines**⁶. Le prêt de documents est renouvelable, sauf pour les DVD, tant que ceux-ci n'ont pas été réservés entre temps par un autre lecteur. La **prolongation du prêt** et la **réservation de documents** s'effectuent de préférence à distance *via* votre compte lecteur sur la page d'accueil du catalogue de la BULAC. Il est possible de renouveler cette prolongation. Certains documents sont **exclus du prêt**⁷ (bulac.fr/services/sur-place/emprunter).

5- Les établissements membres du GIP BULAC: le CNRS, l'EHESS, l'EFEO, l'EPHE, l'Inalco, les universités Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Nouvelle, Paris-Sorbonne et Paris Diderot.

6- Un retard dans la durée d'emprunt entraîne la suspension automatique de votre droit de prêt pour une durée équivalente à ce retard. Sans avoir rendu vos documents, vous n'aurez plus la possibilité de réserver d'autres documents, ni de prolonger vos prêts en cours. Tout vol ou détérioration de document est sanctionné (cf. règlement public de la BULAC).

7- Pour les documents exclus du prêt: reportez-vous aux informations données dans le catalogue sur la disponibilité des documents. En salle de lecture, les ouvrages exclus du prêt sont signalés par une étiquette.

|| EN TANT QUE LECTEUR DE LA BULAC, VOUS POUVEZ ÉGALEMENT...

DEMANDER DES DOCUMENTS DES MAGASINS

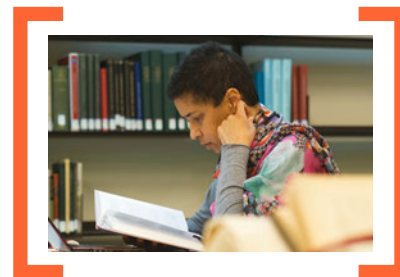
Vous pouvez demander jusqu'à **15 documents par jour**, *via* votre compte lecteur sur la page d'accueil du catalogue de la BULAC, que vous retirez au bureau d'accueil du rez-de-jardin (entre 10h et 20h), **45 minutes** après l'enregistrement de votre réservation. Ces documents doivent impérativement **être restitués** à un bureau d'accueil lorsque vous quittez la bibliothèque, sauf si vous les empruntez. Si vous souhaitez poursuivre leur consultation, il vous est possible de les **mettre de côté** à votre nom pendant **6 jours**, au bureau d'accueil où vous les avez déposés (rez-de-chaussée ou rez-de-jardin). Vous pouvez réserver des documents, **à distance**, *via* votre compte lecteur sur la page d'accueil du catalogue de la BULAC. Attention, la dernière levée s'effectue à **18h15** ! Passée cette heure, il n'est plus possible de réserver des ouvrages **pour le jour même**. Votre demande sera traitée le lendemain et vos documents seront mis de côté à votre nom pendant **6 jours**, au bureau d'accueil du **rez-de-jardin**.

ACCÉDER AUX COLLECTIONS DE LA RÉSERVE

La salle de la Réserve, où vous pouvez consulter les documents patrimoniaux ou fragiles, est ouverte du lundi au samedi, de **14h à 18h30**. Les collections sont accessibles *via* une réservation classique (cf. ci-dessus). Leur consultation s'effectue dans la salle de la Réserve (information signalée dans la notice du document dans le catalogue de la BULAC). La consultation à la Réserve se fait **document par document**. Vous pouvez demander **3 documents** par jour.

RÉSERVER UN DOCUMENT EMPRUNTÉ

Vous pouvez réserver un document déjà emprunté ou en cours de consultation par un autre lecteur (s'il s'agit d'un ouvrage des magasins), *via* le catalogue puis **votre compte lecteur**.





ACCÉDER AUX COLLECTIONS EN LIGNE DE LA BULAC

La BULAC est abonnée à un ensemble de collections accessibles en ligne, que vous pouvez consulter depuis les postes de la bibliothèque ou pour certaines d'entre elles à distance, après authentification.

Depuis le portail de la documentation en ligne, vous accédez à : des revues scientifiques, de la presse quotidienne, des livres numériques, des encyclopédies, des bases de données bibliographiques.

Parmi ces ressources, certaines sont accessibles gratuitement sur le web, mais la plupart sont des ressources payantes pour lesquelles la BULAC a souscrit un abonnement (comme JSTOR ou les revues et e-books de Brill).

Nous vous signalons régulièrement les nouvelles ressources électroniques sur tbulac.fr/les-collections-en-ligne.

Rejoignez-nous sur bulac.fr,
Facebook ou Twitter pour suivre
ces mises à jour!

PARTICIPER AU CARNET DE LA BULAC

Notre carnet de recherche (tbulac.hypotheses.org), le Carreau de la BULAC, a un triple objectif :

- valoriser ses collections imprimées et numériques, afin d'en faire découvrir la richesse au monde de la recherche ;
- offrir une veille sur les ressources numériques spécialisées, en libre-accès ;
- valoriser les recherches conduites sur les aires et disciplines couvertes par la BULAC : si vous travaillez sur nos collections, que vous souhaitez partager vos recherches en cours, n'hésitez pas à participer au Carreau de la BULAC. Il vous suffit d'envoyer vos propositions à enseignement-recherche@bulac.fr.



ACCÉDER LIBREMENT AU SERVICE D'AUTOFORMATION EN LANGUES

Ce service est disponible au niveau de la **mezzanine**. Il vous permet de vous former aux principales langues non occidentales. L'accès n'est pas limité dans le temps, vous pouvez même, si vous le souhaitez, recommencer votre séquence d'apprentissage. Ce service est accessible sur les postes dédiés de la mezzanine, mais certaines méthodes sont également accessibles à distance.

ACCÉDER À L'ESPACE AUDIOVISUEL

Dans cet espace sont à votre disposition des postes de consultation pour 1 à 4 personnes. Vous pouvez y visionner un DVD après avoir emprunté un casque et une télécommande au bureau d'accueil de la mezzanine. L'accès aux postes de consultation est **libre**, sans réservation, dans la limite des places disponibles, de **10h à 20h**.

DEMANDER UN DOCUMENT VIA LE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Le service du prêt entre bibliothèques (PEB) est un service qui permet de consulter à la BULAC des documents **d'autres bibliothèques** française ou étrangères ou d'en obtenir des photocopies. Vous pouvez **faire venir, gratuitement** d'une bibliothèque française et sur devis d'une bibliothèque étrangère, un ouvrage ou des copies de documents à la BULAC en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site (bulac.fr/services/sur-place/pre-entre-bibliotheques). La BULAC effectue pour vous les demandes auprès d'autres bibliothèques.

Pour en savoir plus sur la pérennisation de ce service, provisoirement étendu à l'**Île-de-France** pour les **doctorants**, les **enseignants** et les **chercheurs**, suivez ce lien (bulac.fr/services/sur-place/pre-entre-bibliotheques).

FAIRE DES SUGGESTIONS D'ACHAT AUX BIBLIOTHÉCAIRES

À partir de votre **compte lecteur**: onglet «**Mes suggestions d'achat**» ou en contactant directement un bibliothécaire (bulac.fr/espace-recherche/bibliothecaires-referents-par-domaine).



16 RÉSERVATION DE PLACE

ACCÉDER AUX PLACES DE LECTURE

Les places de lecture en **accès libre** se trouvent au **rez-de-chaussée** et sur la **mezzanine**.

|| EN TANT QU'ENSEIGNANT OU CHERCHEUR FRANÇAIS OU ÉTRANGER VOUS POUVEZ...

RÉSERVER UNE PLACE DE LECTURE OU UN ESPACE DE TRAVAIL

Vous avez la possibilité de réserver:

- une place de lecture, par tranche horaire de **2 heures**;
 - un carrel de jour, pour une durée de **1 à 5 jours**;
 - un carrel de demi-journée, par tranche horaire de **5 heures**;
- (bulac.fr/preparer-sa-venue/les-espaces-de-travail/places-et-espaces-reservables).

|| EN TANT QU'ENSEIGNANT OU CHERCHEUR AFFILIÉ AU CNRS[®], À L'EFEQ, À L'EHESS, À L'EPHE, À L'INALCO, AUX UNIVERSITÉS PANTHÉON-SORBONNE, SORBONNE NOUVELLE, PARIS-SORBONNE ET PARIS DIDEROT VOUS POUVEZ...

RÉSERVER UN ESPACE

Vous avez la possibilité de réserver:

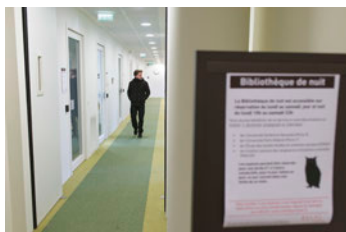
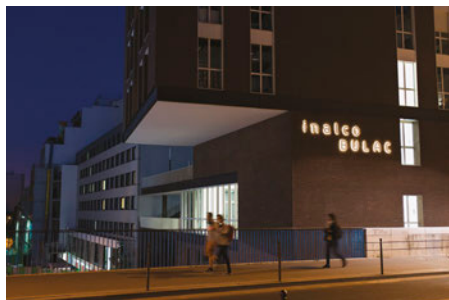
- une place de lecture, par tranche horaire de **2 heures**;
- un carrel de jour, pour une durée de **1 à 5 jours**;
- un carrel de demi-journée, par tranche horaire de **5 heures**;
- un carrel de nuit, pour une durée de **1 à 3 jours** (uniquement pour les enseignants ou chercheurs du CNRS[®], de l'Inalco, de l'EHESS, de Paris 3 ou de Paris 7);
- une salle de travail en groupe, par tranche horaire de **2 heures**;
- une salle de travail en groupe de nuit, pour une durée de **1 à 3 jours**; (uniquement pour les enseignants ou chercheurs du CNRS[®], de l'Inalco, de l'EHESS, de Paris 3 ou de Paris 7);
- une salle de formation, par tranche horaire de **3 heures** (pré-réservation *via* votre compte lecteur !).

Il est possible d'associer un autre usager à votre réservation, celui-ci doit s'inviter depuis son compte lecteur, muni de la référence de votre réservation.

(bulac.fr/preparer-sa-venue/les-espaces-de-travail/places-et-espaces-reservables).

UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NUIT
RÉSERVÉE À L'EHESS, L'INALCO, ET AUX UNIVERSITÉS
SORBONNE NOUVELLE ET PARIS DIDEROT

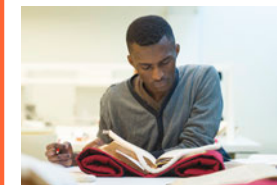
Vous pouvez y accéder jour et nuit, sur réservation depuis votre compte lecteur, du lundi à 10h au samedi à 22h sans interruption. Le dernier jour de votre réservation, vous devrez libérer le carrel au plus tard à 8h en semaine et à 22h le samedi. Si vous souhaitez vous restaurer, un espace Café de nuit est ouvert de 20h à 10h.



8- Les chercheurs du CNRS membres d'une UMR associant l'Inalco, les universités Sorbonne Nouvelle, Paris Diderot ou l'EHESS bénéficient, uniquement dans ce cas, des mêmes droits que les enseignants chercheurs de ces établissements. Les autres chercheurs du CNRS bénéficient des mêmes droits que les enseignants chercheurs de l'EPHE, de l'EFEO, ou des universités Panthéon-Sorbonne et Paris-Sorbonne.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

CATÉGORIE DE LECTEUR	ENSEIGNANT ET CHERCHEUR (CNRS, EHESS INALCO, PARIS 3, PARIS 7)	ENSEIGNANT ET CHERCHEUR (EFEO, EPHE, PARIS 1, PARIS 4, CNRS HORS UMR ASSOCIANT L'EHESS, L'INALCO, OU P3, P7)	ENSEIGNANT ET CHERCHEUR D'ÉTABLISSEMENT SOUS TUTELLE DU MENSUR, OU ACCRÉDITÉ	AUTRE ENSEIGNANT ET CHERCHEUR
<u>PRÊT (OUVRAGES APRÈS 1960)</u>	15 documents pendant six semaines	15 documents pendant six semaines	5 documents pendant trois semaines	×
<u>COMMUNICATION SUR PLACE</u>	15 documents par jour	15 documents par jour	15 documents par jour	15 documents par jour
<u>RÉSERVATION DE PLACE</u>	●	●	●	●
<u>CARREL DE JOUR</u>	●	●	●	●
<u>CARREL DEMI-JOURNÉE</u>	●	●	●	●
<u>CARREL DE NUIT</u>	●	×	×	×
<u>SALLE DE GROUPE</u>	●	●	×	×
<u>SALLE DE GROUPE DE NUIT</u>	●	×	×	×
<u>SALLE DE FORMATION</u>	●	●	×	×





REPRODUCTION

PHOTOGRAPHER, PHOTOCOPIER, IMPRIMER, NUMÉRISER

Vous avez le droit de **photographier** librement, pour votre **usage personnel**, tous les documents de la BULAC, y compris ceux de la Réserve, **à la condition expresse de respecter l'intégrité du document**. L'utilisation de ces services implique le respect de la propriété intellectuelle et de l'exception pédagogique. En cas de doute, adressez-vous aux équipes de la BULAC. Quatre **espaces de reprographie** (dont 2 au rez-de-jardin) sont répartis sur les trois étages de la salle de lecture. L'utilisation de ces appareils vous engage à respecter la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle et de droit de copie : le nombre et l'usage des **copies sont limités** pour les documents non libres de droits.

Si vous ne disposez pas d'une carte compatible, vous pouvez acheter une carte de reprographie et la recharger aux distributeurs présents dans le hall d'entrée du bâtiment.

IMPRESSIONS

Vous pouvez imprimer à partir des **postes fixes ou des PC portables** mis à la disposition du public ou de votre portable personnel. Si vous souhaitez imprimer à distance, il est nécessaire de créer un compte (<https://imprimer.bulac.fr>). Toutes les **impressions** doivent être récupérées dans un délai maximum de quatre heures.

NUMÉRISATION EN LIBRE-SERVICE

Deux numériseurs de livres sont à votre disposition. Leur utilisation est recommandée, notamment, pour la copie des **ouvrages les plus fragiles**. Les copies numériques réalisées peuvent être imprimées, à titre payant, ou téléchargées gratuitement sur votre clef USB.

NUMÉRISATION DE DOCUMENTS À LA DEMANDE

Vous pouvez dès à présent faire des **demandes de numérisation** d'ouvrages libres de droit (les auteurs et collaborateurs de l'ouvrage doivent être décédés depuis au moins 70 ans) en écrivant à reproduction@bulac.fr. Elles sont gratuites pour les 25 premières pages.

En savoir plus sur ces services et voir les tarifs des impressions : (bulac.fr/services/sur-place/reproduire-imprimer-numeriser).





PRÊT DE MATÉRIEL

ACCÉDER AU PRÊT DE MATÉRIEL

Vous pouvez emprunter, pour un usage sur place :

- un **casque audiovisuel** pour visionner des DVD ou accéder à des contenus sonores depuis un ordinateur ;
- un **casque avec micro** pour vous autoformer dans la langue de votre choix ;
- un **ordinateur portable** : la bibliothèque met à votre disposition 40 ordinateurs portables, empruntables aux bureaux du rez-de-chaussée et de la mezzanine ;
- un **câble Ethernet** pour connecter votre ordinateur portable au réseau.



FORMATIONS

ACCÉDER AUX FORMATIONS PROPOSÉES PAR LES BIBLIOTHÉCAIRES

L'équipe «Formations» de la BULAC propose gratuitement aux **enseignants** ou aux **chercheurs** un **éventail de formations**, des plus générales aux plus spécifiques durant l'année universitaire, auxquelles vous pouvez vous inscrire en suivant ce lien (bulac.fr/services/formations).

L'équipe «Formations» est également à votre disposition pour organiser toute formation pour vos étudiants : vous pouvez lui écrire à l'adresse formation-publics@bulac.fr.

ASSISTER AUX CONFÉRENCES ET RENCONTRES DE LA BULAC OU LES (RÉ)ÉCOUTER EN LIGNE

La BULAC vous propose un programme annuel de conférences et de rencontres en **accès libre** dans l'auditorium du Pôle des langues et civilisations afin de vous permettre d'emprunter d'autres voies pour mieux découvrir ses collections. Vous pouvez **écouter** ou **ré-écouter** ces conférences et rencontres. Vos propositions de conférences ou de rencontres liées à vos recherches sont les bienvenues. N'hésitez pas à faire vos suggestions à action-culturelle@bulac.fr (bulac.fr/conferences-rencontres).



CONNEXION

TRAVAILLER AVEC VOTRE ORDINATEUR PERSONNEL

La bibliothèque dispose d'une **connexion haut-débit filaire** pour toutes les places de lecture : 1Gb/s sur les postes en libre-service des salles de lecture, 100Mb/s *via* les prises Ethernet des autres places de lecture. **Attention**, la BULAC ne propose **pas de couverture wifi**. Nous vous recommandons de vous munir d'un **câble Ethernet**. Vous pouvez également en emprunter un au bureau du rez-de-chaussée, dans la limite des stocks disponibles.

En savoir plus sur les conditions d'utilisation du réseau des salles de lecture de la BULAC et consulter la *Charte de bon usage de l'informatique et du réseau RENATER* (bulac.fr/services/postes-informatiques/conditions-dutilisation).

Pour ne rien rater...

Nos équipes vous tiennent informés des actualités de la bibliothèque (nouvelles ressources en ligne, conférences, formations, etc.) *via* :

- le site bulac.fr
- les comptes Twitter [@B_U_LA_C](https://twitter.com/B_U_LA_C) et facebook.com/BULAC.Paris
- le Carreau de la BULAC, le carnet de recherche de la bibliothèque (bulac.hypotheses.org). Vous y trouverez : des présentations des collections, des tutoriels sur les ressources en ligne, mais aussi la veille assurée par les bibliothécaires sur les ressources en ligne gratuites, et des billets sur l'actualité de la recherche en lien avec les collections de la BULAC.

Pour vous inscrire à la lettre mensuelle de la BULAC : communication@bulac.fr





QUESTIONS FRÉQUENTES

VOS QUESTIONS ET NOS RÉPONSES

JE SUIS ENSEIGNANT CONTRACTUEL OU CHERCHEUR ASSOCIÉ, JE N'AI PAS DE CARTE PROFESSIONNELLE, PUIS-JE BÉNÉFICIER DES MÊMES DROITS QUE LES ENSEIGNANTS TITULAIRES ?

Vos droits sont les mêmes que les enseignants et chercheurs titulaires des institutions listées sur ce support. Il vous suffit de présenter lors de votre inscription un justificatif : attestation d'emploi, duplicata du contrat d'embauche, ou attestation du directeur de laboratoire.

JE SOUHAITERAIS TRANSMETTRE À LA BULAC LES BIBLIOGRAPHIES DE MES COURS, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Nous vous encourageons à communiquer vos bibliographies à enseignement-recherche@bulac.fr, pour compléter les collections de la BULAC ou acheter des exemplaires supplémentaires.

J'AI UNE QUESTION CONCERNANT LES COLLECTIONS PATRIMONIALES DE LA BULAC, À QUI PUIS-JE M'ADRESSER ?

L'adresse enseignement-recherche@bulac.fr vous est dédiée. Notez bien que toutes les collections ne sont pas encore signalées dans le catalogue.

COMMENT PUIS-JE ACCÉDER AUX RESSOURCES ÉLECTRONIQUES DE LA BULAC DEPUIS CHEZ MOI ?

Il vous suffit de sélectionner la ressource qui vous intéresse depuis le portail de la documentation en ligne ; vos login et mot de passe BULAC (ceux vous permettant de vous connecter à votre compte lecteur) vous seront demandés.

J'AI OUBLIÉ MES LOGIN ET MOT DE PASSE, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

À l'accueil de la bibliothèque ou en écrivant à : enseignement-recherche@bulac.fr. Cette adresse vous est dédiée, n'hésitez pas à l'utiliser.

JE SOUHAITE RÉSERVER UN ESPACE DE TRAVAIL (PLACE DE LECTURE, CARREL, SALLE DE GROUPE, SALLE DE FORMATION), COMMENT DOIS-JE PROCÉDER ?

Il vous suffit de vous connecter à votre compte lecteur puis de cliquer sur l'onglet « Mes réservations d'espace ».

QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DE MON INSCRIPTION À LA BIBLIOTHÈQUE ?

La durée de validité de votre inscription est de 12 mois calendaires. Vous devez renouveler votre inscription chaque année.

J'AI DES BAGAGES, PUIS-JE LES ENTREPOSER QUELQUE PART AVANT D'ACCÉDER À LA SALLE DE LECTURE ?

Des casiers de consigne sont à votre disposition à l'entrée de la bibliothèque. Notez bien que, par mesure de prévention, tous les casiers sont vidés chaque matin. Les bagages hors-format (format casiers : 42 x 32 x 46 cm) ne sont pas pris en charge.

PUIS-JE UTILISER MON TÉLÉPHONE PORTABLE ?

Vous ne pouvez pas passer d'appel téléphonique dans la salle de lecture, votre téléphone portable doit par conséquent être en mode silencieux dès que vous entrez dans la BULAC.

Il est possible de passer des appels dans votre carrel à voix modérée.

En savoir plus

bulac.fr/preparer-sa-venue/les-espaces-de-travail/accessibilite-des-publics-a-autonomie-reduite.

Consulter le règlement public de la BULAC
bulac.fr/reglement-public.

Une question ?

Vous pouvez nous écrire à contact@bulac.fr ou sur notre compte Twitter [@B_U_LA_C](https://twitter.com/B_U_LA_C).